

Prise de position

Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM)

Imposer le principe du "Think Small First" dans la politique entrepreneuriale de la Grande Région

Le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers Saar-Lor-Lux (CICM) regroupant les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges), de Sarre, de Rhénanie-Palatinat (Trèves, Coblenche, Mayence, Kaiserslautern) et de Luxembourg, tout comme la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine, en tant que membre observateur, a tenu son Assemblée Générale annuelle à Trèves.

Les chambres ont décidé à l'unanimité d'intégrer la Fédération Nationale des Unions des Classes Moyennes (FNUCM) représentant les intérêts des PME, et tout particulièrement de l'artisanat, en Wallonie comme nouveau membre belge. Ainsi le CICM comprend-il 12 membres au total issus de l'ensemble des territoires de la Grande Région (GR).

Par ailleurs, le Conseil a modernisé son image et son nouveau logo symbolise la dynamique interrégionale de la coopération entre les chambres des métiers qui a si souvent fait ses preuves. Le CICM mènera ses initiatives à l'avenir sous la dénomination officielle de **"Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région"**.

Monsieur Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, était l'invité d'honneur de cette séance publique. Les participants ont notamment abordé les thèmes suivants: effets de la crise économique et financière sur l'artisanat de la GR, situation des PME artisanales dans la GR, opportunités au plan international, réactivation et achèvement de la stratégie du marché intérieur, directive de services, offensive innovante dans la GR.

Effets de la crise économique sur l'artisanat de la Grande Région

L'artisanat représente l'un des secteurs-clés de la Grande Région.

Avec près de 165.000 petites et moyennes entreprises, l'artisanat est en effet un moteur de l'économie locale. Il emploie environ 780.000 salariés et quelque 48.000 apprentis y accèdent à une formation qualifiée.

Depuis 2005, les entreprises artisanales ont progressé de 5,6% dans la GR. Le chiffre de l'emploi a lui aussi évolué positivement avec une hausse de 3,6%. Le nombre total des apprentis dans l'artisanat a quant à lui augmenté de 5,5%.

Malheureusement, la crise n'a pas épargné le secteur de l'artisanat depuis 2008. Bien que le nombre des entreprises artisanales soit demeuré stable en 2009 (progression minimale d'environ 0,1%), un léger recul a été enregistré l'an passé dans la Grande Région, à la fois pour l'emploi total (-1,6%) et les apprentis (-2,6%).

L'artisanat dans la Grande Région

	2005	2008	2009	Δ 2005-2009 (%)	Δ 2008-2009 (%)
Entreprises artisanales GR	156.975	165.609	165.783	5,6%	0,1%
Salariés GR	753.431	792.906	780.596	3,6%	-1,6%
Apprentis GR	45.703	49.496	48.202	5,5%	-2,6%

Imposer le principe du "Think Small First" dans la politique entrepreneuriale de l'UE et de la GR

Le Small Business Act (SBA) a pour la première fois décrit le rôle central des petites et moyennes entreprises dans un document cadre exhaustif. Cet ensemble de principes politiques et de mesures concrètes définit les conditions indispensables au renforcement de la compétitivité des PME. Les principales difficultés auxquelles sont confrontées les petites et les moyennes entreprises y sont analysées.

Le CICM a tenu de relever un certain nombre de critiques dans une prise de position spécifique dans le cadre de la consultation de la Commission européenne sur un réexamen du "Small Business Act" pour l'Europe (voir annexe) et de formuler plusieurs recommandations à l'adresse de la Commission et des Etats membres dans le sens d'une mise en œuvre accélérée des principes énoncés dans le SBA.

Il faut poursuivre sur cette voie. Seule une politique des PME soutenue et axée sur le long terme pourra permettre de développer les potentiels de croissance de l'économie de la Grande Région reposant sur les petites et moyennes entreprises et générer durablement prospérité et emplois.

La mise en œuvre du SBA en tant que pilier essentiel de la croissance et de l'emploi doit donc explicitement intervenir dans le cadre de la Stratégie UE 2020. L'exploitation des potentiels des PME est déterminante pour la croissance et l'emploi à la fois au sein de l'UE et tout particulièrement dans la GR.

Les difficultés des PME décrites dans le SBA sont toujours actuelles. Il est primordial de les surmonter afin d'obtenir une croissance durable aussi bien au niveau de l'UE que dans un contexte interrégional.

Le CICM dès lors invite les décideurs de la GR à prendre en considération les principes du SBA et du "Think Small First" - priorité aux PME - lors de la mise en œuvre des initiatives régionales et interrégionales.

L'approfondissement du marché intérieur inévitablement axé sur les PME à l'avenir

L'achèvement et l'adaptation du marché intérieur européen sont censés représenter des instruments au niveau de l'UE - existants, mais à réactiver - de création de croissance et d'emplois. Il faut ce faisant veiller à ce qu'un développement du marché intérieur intervienne en considération des besoins des PME et de l'artisanat qui se heurtent toujours à des obstacles lors de la prestation de services transfrontaliers. L'on considère donc que l'approfondissement du marché intérieur doit nécessairement être axé sur les PME. De la même manière, la mise en valeur des marchés de la Grande Région et des marchés internationaux par les PME constitue une

source de croissance pour laquelle les conditions générales appropriées doivent être créées.

Il y a lieu de supprimer les entraves à la prestation de services transfrontaliers. La liste, établie par le CES GR en collaboration avec le CICM, des obstacles auxquels se heurtent les activités transfrontalières des entreprises de la GR doit rapidement faire l'objet, avec les propositions de solution également énoncées, d'une discussion constructive entre les autorités compétentes. Il faut éviter de perdre un temps précieux à mettre en place des institutions. Les décideurs de la GR devraient bien davantage rechercher des solutions ponctuelles pragmatiques. A cet égard, le CICM propose sa collaboration active au sein de la "Task-Force Frontaliers" actuellement en cours de constitution. En effet, celle-ci a également vocation à supprimer des obstacles spécifiquement rencontrés par les entreprises.

Amélioration du contexte réglementaire pour les PME et l'artisanat

Souvent, des charges administratives inutiles freinent la croissance des entreprises. C'est pourquoi, le CICM réclame à la fois un allègement renforcé de l'appareil administratif actuel et une meilleure évaluation des conséquences des dispositions réglementaires nouvellement introduites. L'objectif de la Commission de réduire, dans le cadre d'une "meilleure réglementation", les coûts administratifs de 25% pour les entreprises à l'horizon de 2012 doit être poursuivi plus intensément et sur une base plus large encore.

Le CICM revendique que soit défini avec précision dans quels cas une réglementation communautaire est requise et dans quel autre cas, il est plus judicieux de laisser la compétence aux Etats membres. La législation communautaire est souvent source de charges inutiles, tout particulièrement pour les PME principalement actives au niveau régional ou local, et rarement au plan européen.

L'objectif que s'est fixé la Commission d'alléger l'appareil administratif doit être poursuivi de manière conséquente, comme un but clair et univoque à apprécier par une autorité externe indépendante. Le CICM insiste que les efforts de débureaucratization au niveau communautaire ne se limitent pas à des thématiques individuelles, mais portent sur l'ensemble des règlements. Ainsi convient-il de ne pas noyer le "test PME" dans la masse, comme un aspect parmi d'autres. De la même manière, le CICM estime qu'il est positif de rechercher une meilleure façon d'intégrer les prises de position des organisations représentantes des intérêts des PME (p.ex. UEAPME) en qualité de parties prenantes.

Stratégie "UE 2020" pour la croissance et l'emploi: des mesures concrètes et innovantes en faveur des PME artisanales

La stratégie "Europe 2020" doit sortir l'UE de la crise et la préparer à relever les défis du futur. Elle repose sur trois éléments-clés: une croissance intelligente (promotion de la connaissance, de l'innovation et de l'éducation ainsi que de la société numérique), une croissance durable (production plus économe en ressources tout en dopant la compétitivité) et une croissance inclusive (augmentation du taux d'emploi, acquisition de compétences et lutte contre la pauvreté).

L'artisanat propose des champs d'action directs et concrets en rapport avec les éléments et objectifs-clés définis dans la stratégie UE 2020.

Dans l'artisanat, le chef d'entreprise accorde souvent une très grande importance à la transmission de son exploitation ainsi que de ses connaissances et compétences

techniques à la génération suivante. De ce simple fait, il économisera donc les ressources de sa propre entreprise. D'une manière générale, l'artisanat ne s'oriente pas d'après des critères de réussite à court terme. Bien entendu, un chef d'entreprise ne perd pas de vue les nouveaux champs d'activité. En conséquence, en ces temps de changement climatique et d'augmentation des prix de l'énergie, l'artisanat contribue, par ses solutions, à préserver de précieuses ressources à la fois pour l'entreprise elle-même et pour la société d'une manière générale. Par l'intermédiaire de solutions durables, il accroît par ailleurs la qualité de vie à travers une mise en œuvre conséquente d'une organisation du travail et des procédures saine et sûre.

L'économie en circuit court est typique de l'artisanat dans toutes les composantes de la GR: les ressources sont économisées, les matières premières exploitées de manière optimale, les biens généralement acquis à proximité et commercialisés dans l'environnement proche ou transnational. Actuellement, les services typiques de l'artisanat tels que les réparations, la maintenance, l'entretien sont à nouveau davantage demandés au titre de "l'économie des ressources". L'artisanat préserve par ailleurs d'importants biens matériels et immatériels, notamment dans le domaine de la restauration et de la rénovation conformes aux "règles de l'art".

L'artisanat de la GR sauvegarde les ressources énergétiques et environnementales. C'est pourquoi, de nouveaux marchés d'avenir en rapide expansion s'ouvrent aux entreprises concernées grâce aux nouveaux développements dans le secteur des énergies renouvelables, à une utilisation rationnelle des énergies et d'une économie de ces dernières. A cet égard, les métiers de la construction, du bâtiment et des installations techniques occupent une position-clé.

Reconnaissance de l'importance de l'artisanat dans la GR

C'est avec beaucoup d'intérêt que les membres du CICM ont pris note des conclusions du XI^{ème} Sommet de la GR de juin 2009 et se réjouissent du fait que leurs revendications en vue d'une meilleure prise en compte des intérêts de l'artisanat au niveau de la GR aient connues une suite positive. Par le biais d'une coopération étroite entre le CICM et le CES GR, engagée depuis début 2010, des initiatives ciblées seront prises en commun dans les mois à venir.

Par ailleurs la reconnaissance de l'importance de l'artisanat est soulignée par la présentation de l'artisanat comme secteur économique dans le futur rapport sur la situation économique et sociale de la GR.

En conclusion, le CICM propose sa coopération active dans les travaux de conception et de mise en œuvre de mesures de promotion au niveau économique. L'artisanat avec ses potentiels a été reconnu en tant que partenaire durable et innovant dans le cadre de la mise en œuvre des diverses mesures au niveau de l'UE et de la GR. Dès lors à l'avenir, les organisations de l'artisanat envisagent de s'investir davantage encore dans les processus de décision politique.

Trèves, le 28 juin 2010

Communiqué du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région